

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02/09/2023

Le 02 septembre 2023, à 10h00, les adhérents de l'Association Fédération Musicale de Basse-Normandie se sont réunis à la salle Saint Yves – sous-sol de l'église Saint Julien à Caen dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre entrant en séance, ci-annexée.

La séance sera tenue par Anne FABLET-RENAUT, présidente de l'Association et, Thibaut Blet, en qualité de secrétaire de séance.

Rappel est fait que l'Assemblée Générale Extraordinaire est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant:

- Proposition de modification des statuts de l'association (réorganisation des articles – modification du nom de l'association - modification du siège social – modification de la définition des membres adhérents de l'association, modification de la constitution du Conseil d'administration et du bureau et définition de règles concernant la démission d'un siège).
- Vote sur les modifications proposées.

Préambule - allocution de la Présidente :

Rappel de l'historique récent :

- Démission de l'ancien président Damien ROULIÈRE et actions envisagées
- Direction d'orchestre à Granville animé par Ilan Sousa
- Travail sur la communication globale et notamment sur le site internet : avantages à adhérer à l'Association
- Mise à jour des paiements de cotisations.

Appel lancé pour la prochaine Assemblée Générale Ordinaire pour les structures adhérentes de la Manche et de l'Orne : essayer de joindre l'AGO à un concert d'une structure adhérente.

Proposition de modification des statuts de l'association :

Statuts de l'association en annexe.

Vote sur les modifications de statuts proposées :

- Article 1 : Dénomination de l'association
10 vote pour 1 abstention pour l'appellation CMF Calvados Orne Manche en abrégé CMF COM
Article voté à l'unanimité.

- Article 2 : BUT OBJET
Article voté à l'unanimité.

- Article 3 : SIEGE SOCIAL
Article voté à l'unanimité.

- Article 4 : DUREE
Article voté à l'unanimité.

- Article 5 : COMPOSITION
Article voté à l'unanimité.

- Article 6 : MEMBRES DEFINITIONS - COTISATIONS
Article voté à l'unanimité.

- Article 7 : RADIATIONS
Article voté à l'unanimité.

- Article 8 : AFFILIATION
Article voté à l'unanimité.

- Article 9 : RESSOURCES
Article voté à l'unanimité.

- Article 10 : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Article voté à l'unanimité.

- Article 11 : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Article voté à l'unanimité.

- Article 12 : CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article voté à l'unanimité.

- Article 13 : LE BUREAU

Article voté à l'unanimité.

- Article 14 : COMMISSIONS

Article voté à l'unanimité.

- Article 15 : NEUTRALITE

Article voté à l'unanimité.

- Article 16 : INDEMNITES

Article voté à l'unanimité.

- Article 17 : REGLEMENT INTERIEUR

Article voté à l'unanimité.

- Article 18 : DISSOLUTION

Article voté à l'unanimité.

- Article 19 : LIBERALITES

Article voté à l'unanimité.

Questions diverses :

Démarche pour payer les cotisations : elle doit être unique à l'avenir. Nous devons récupérer les anciens comptes pour déjà pointer les différents virements passés.

Mise à jour des coordonnées de toutes les structures adhérentes en cours. Beaucoup d'associations n'ont pas mise à jour leurs coordonnées sur Opentalent ; Action en cours : contacter les associations et à défaut les mairies dont elles dépendent pour récupérer les coordonnées.

Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,

Madame Fablet-Renaut déclare la séance levée à 11h50.

Fait à CAEN

Le 15/09/2023

Anne FABLET-RENAUT

La Présidente



Thibaut BLET

Le Secrétaire

